

L'ouvrier italien est mal logé, mal nourri, mal abreuvé, mal garanti contre les épidémies.

Son travail est de qualité inférieure. " En Italie, dit l'auteur du rapport, il faut douze hommes pour la besogne de sept ou huit en Angleterre. Avec le même outillage, un italien travaille douze heures pour produire l'ouvrage qu'un anglais abat en neuf heures et demie. "

Dans presque tous les métiers, la moyenne des salaires est lamentable : à peu près 35 cents pour le filateur de coton, 40 cts pour le carrier et 20 cts pour l'ouvrier agricole.

Autrefois, la domination étrangère et le gouvernement ecclésiastique portaient la responsabilité de cette misère. On a cru la guérir en supprimant la cause supposée et l'on vivait de cet espoir. Les baïonnettes étrangères ont disparu ; le pouvoir temporel du Pape lui a été enlevé, mais n'ayant plus de bouc émissaire à charger des péchés d'Israël, le peuple italien voit maintenant la réalité des choses. C'est pourquoi, sans doute, il se trouve malgré tout plus malheureux que ci-devant.

ESPAGNE—Le premier soin du ministère Canovas, après les dernières élections, a été de tracer un programme et d'élaborer un projet de loi destiné à réorganiser le travail sur des bases chrétiennes. La commission, chargée depuis des années d'étudier les projets de réforme, ne donnait pas signe de vie. Effrayé sans doute par les manifestations bruyantes en Italie, le successeur de M. Sagasta l'a tirée de son sommeil et tout fait présager une solution prochaine.

Le gouvernement fait sien le projet qui concerne le repos du dimanche, peu observé en Espagne dans l'industrie. La réglementation du travail des femmes et celui des enfants des deux sexes, l'imposition de certaines mesures préventives dans les industries insalubres ou dangereuses, la définition des responsabilités en cas d'accidents, et le bon fonctionnement des caisses d'invalides du travail, tout cela viendra ensuite, probablement avant la vacance de juillet. Il ne manque au système que l'assurance ouvrière contre la vieillesse et la maladie, écartée momentanément par des considérations budgétaires.

Le chef du gouvernement s'est déclaré, devant le Sénat, partisan de la journée normale de huit heures ; mais l'obstacle qu'il prévoit, dans cette revendication ouvrière, est la difficulté d'arriver à une entente internationale sans laquelle cette mesure serait illusoire. Il faut es-

pérer que la Commission des réformes sociales se montrera plus orthodoxe que M. Canovas en ce qui concerne le repos du dimanche ; car le projet admet, pour les adultes, un compromis qui est loin de donner satisfaction au Décalogue et aux commandements de l'Eglise.

Enfin, cédant au mouvement quasi universel, le gouvernement espagnol s'occupe de revenir au régime protectionniste, par un remaniement de son tarif douanier et par l'abrogation de ses traités de Commerce.

ALCOOLISME

M. l'Administrateur,

Trois Papes, Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII ont approuvé, béni, recommandé et enrichi d'indulgences, des associations religieuses d'abstinence totale. En religion, en morale les Papes ont coutume de s'y entendre. De plus, les Evêques d'Angleterre, des Etats-Unis et du Canada ont déployé beaucoup de zèle pour établir dans leurs diocèses respectifs et pour propager partout ces mêmes associations. L'abstinence totale a donc la sanction et les bénédictions de l'Eglise. Saint Jean-Baptiste, Saint-Jacques le Mineur et Saint-Paul en sont des exemples irrécusables, sans compter beaucoup de saints personnages plus modernes qui ont confirmé par leur vie cette conclusion, comme aussi un grand nombre de contemporains contiennent la même preuve.

L'Eglise, d'ordinaire, ne recommande pas l'abstinence des choses nécessaires à la vie, et ne sanctionne aucune conduite qui serait contraire à la raison ou à la sagesse. Il est donc raisonnable de faire la promesse de s'abstenir de vin et des autres boissons enivrantes et d'y être fidèle.

Le progrès de la science est le triomphe de l'Eglise, parce que la science est la manifestation de la vérité. Or que nous manifeste la science touchant les prétendus besoins que que l'homme peut avoir des boissons enivrantes ou alcooliques ? Je dis alcooliques, car enfin, c'est l'alcool qui est le constituant spécifique de ces boissons ; les autres ingrédients qui entrent dans leur composition et en diversifient l'espèce, ne sont que secondaires et, au besoin, on pourrait le trouver bien mieux ailleurs.

Voici ce que la science théorique et pratique nous apprend sur ce sujet. Il faut d'abord savoir que tous les actes de la nutrition peuvent